



Ville de Porrentruy  
Histoire Vie Nature Formation

## INSTRUCTIONS ET INFORMATIONS AUX BRADEURS

Commissariat de police /

1. Les emplacements sont personnels. Ils ne peuvent être sous-loués.
2. Chaque stand ou buvette devra apposer de manière visible :
  - L'autorisation de brader.
  - Pour les stands avec débit de boissons : l'affiche de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (vente d'alcool interdite aux moins de 16 ans et d'alcools forts aux moins de 18 ans).
3. La vente de bouteilles en verre à l'emporter est interdite.
4. Les stands, boutiques ou buvettes seront ouverts comme suit :
  - Vendredi 28 août : de 0900 à **0330 h. (demi-heure de tolérance comprise). La musique doit cesser à 0300 h.**
  - Samedi 29 août : dès 0900 h. avec fermeture laissée à l'appréciation du bradeur. La diffusion de la musique l'est également avec toutefois la recommandation de baisser le volume dès 0300 h. **Elle doit cesser à 0700 h.**
  - Dimanche 30 août : de 0930 à **0100 h. (demi-heure de tolérance comprise).**  
**La musique et le débit devront impérativement cesser à 0100 h. Les contrevenants seront dénoncés.**
5. Le volume sonore de la musique ne devra pas dépasser une émission de **93 décibels**. Des contrôles seront effectués par les organes de la police. **La musique doit impérativement être arrêtée lors du passage des musiciens et artistes de rue, à proximité des deux scènes durant les concerts et pendant le feu d'artifice du samedi soir, à 2200 h.**
6. L'organisation de jeux, particulièrement du hasard, est interdite, à moins d'autorisation préalable du Service de l'économie à Delémont.
7. Le ramassage des déchets (sacs non taxés, PET, carton et verre) se fait à partir de 0500 h. le samedi, le dimanche et le lundi. Ils doivent être déposés devant le stand. L'emplacement et ses abords doivent rester et rendus propres. Si tel n'est pas le cas, une entreprise spécialisée sera mandatée, à charge du bradeur.

./.

8. Le raccordement de tuyaux d'eau à des bornes-hydrantes est **exclusivement** effectué par le Service des eaux de la ville de Porrentruy.
9. Contrôle des prix :
- Les prix maxima admis sont les prix habituels pratiqués dans le commerce concerné.
  - Les prix devront être affichés.
10. Tous les véhicules devront avoir quitté les lieux :
- Vendredi 28 août à 0900 h. au plus tard.
  - Samedi 29 août à 0900 h. au plus tard.
  - Dimanche 30 août à 0930 h. au plus tard.
11. Restrictions de stationnement et de circulation :
- De nombreuses restrictions de stationnement sont instaurées. Des parcs ont été prévus.
  - Suivez la signalisation appropriée et utilisez ces parcs. Les véhicules gênants seront mis en fourrière.
  - Soumettez-vous de bonne grâce aux restrictions qui doivent être ordonnées. Elles le sont dans le seul but d'assurer la sécurité de chacun.
  - Ne gâchez pas le plaisir de ces jours de liesse par un accident, certes involontaire, mais peut-être tragique et certainement évitable.
  - En raison du feu d'artifice tiré depuis le château, toute circulation sera interdite le samedi 29 août de 2000 à 2300 h. à la rue du Gravier, à la rue Joseph-Trouillat et au fbg de France, éventuellement le dimanche 30 août si les conditions météorologiques ne permettent pas le tir le samedi.
  - Il est conseillé de déposer derrière le pare-brise de votre véhicule un papier avec l'inscription de votre téléphone portable. Cela nous permettra de vous contacter en cas de nécessité.
12. Des secouristes professionnels et des samaritains seront présents dans le circuit, dans le bâtiment de la Paroisse réformée, rue du Temple, avec accès également depuis la rue des Annonciades, durant toute la manifestation, ainsi qu'une équipe de pompiers.

**Les bradeurs qui n'auront pas respecté ces instructions seront passibles de la fermeture immédiate de leur stand, de dénonciation pénale et se verront exclus des prochaines Braderies.**

Le Comité d'organisation et la police municipale de Porrentruy vous souhaitent une agréable Braderie et vous remercient cordialement de votre compréhension et de votre discipline.

POLICE MUNICIPALE PORRENTRU Y

Commissaire Dominique Vallat